



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2018

GREOUX-LES-BAINS

-
REPUBLIQUE FRANCAISE

-
Département
des

**Alpes-de-Haute-
Provence**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 17

Date de convocation

24 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente janvier à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents

Mesdames Danielle CASALE, Dominique CENNI, Michèle COTTRET,
Marinette DURANDEU, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON,
Mirjam REINHARD, Marie SOGODOGO.

Messieurs Paul AUDAN, Jean-Pierre BAUX, Christian LOGIER, André
LOZANO, Raymond MAZZOLENI, Jean-Pierre MONTOYA, Victor
NAHOUM, Alain ROUX.

Absents donnant pouvoir

Madame Anita DELAUNAY à Madame Michèle COTTRET.

Absents

Mesdames Julie ROCCHIA, Nicole VENTEUX, Nicole VIDAL. Messieurs
Cyril MASQUIN, Jean-Paul OGIEZ, Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance

Monsieur Raymond MAZZOLENI.

**OBJET : Modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel
Régional du Verdon**

Rapporteur : Monsieur Paul AUDAN

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon approuvés par arrêté préfectoral n°2008-463 du 6 mars 2008, modifiés successivement par arrêtés préfectoraux n°2009-1173 du 16 juin 2009, et n°2013-599 du 28 mars 2013 et n°2016-160-037 du 8 juin 2016 ;

Vu l'article 27 des statuts du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon « modification des statuts » ;

Vu la délibération du comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon en date du 15 novembre 2017 modifiant et approuvant ses statuts ;

Considérant que la commune doit à son tour délibérer sur cette modification de statuts ;

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que par délibération du 10 juillet 2015, le comité syndical avait validé une modification de ses statuts afin de permettre notamment :

- l'intégration des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans le syndicat mixte au titre de la mise en œuvre de la Charte du Parc Naturel Régional du Verdon,
- et la création d'un deuxième objet relatif à la gestion globale du grand cycle de l'eau ouvert à toutes les communes et EPCI du bassin versant du Verdon.

Des demandes d'adhésion ont ainsi été formulées par différentes communes et EPCI. Au vu de ces nouvelles adhésions, il est nécessaire de valider le nouveau périmètre du syndicat mixte et donc de modifier les statuts en conséquence.

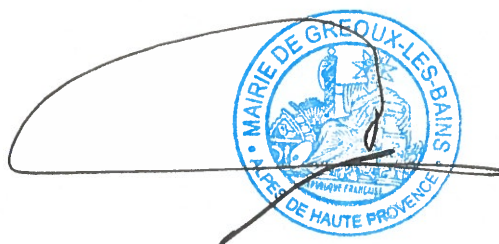
Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE la nouvelle version des statuts tels qu'approuvés par le Comité syndical du Parc Naturel Régional du Verdon réuni en date du 15 novembre 2017 et annexés à la délibération correspondante.

Fait et délibéré à Gréoux-les-Bains,
le 30 janvier 2018

Affichage en mairie :
le 30 janvier 2018

Le Maire



Paul Audan